

Conférence de Glasgow sur le changement climatique : mardi 2 novembre 2021

Le troisième jour de la Conférence de Glasgow sur le changement climatique a été marqué par des négociations, ainsi que par le Sommet des dirigeants mondiaux. Les chefs de délégation se sont réunis pour examiner l'article 6 (approches coopératives).

Sommet des dirigeants mondiaux

Le Sommet des dirigeants mondiaux s'est poursuivi avec 56 autres discours prononcés.

Guillermo Lasso Mendoza, président de l'Équateur, a annoncé que son pays ajouterait 60 000 km² à sa réserve marine autour des îles Galápagos et a souligné les efforts en cours pour passer à une économie résiliente et circulaire d'ici 2050.

Samia Suluhu Hassan, présidente de la Tanzanie, a souligné l'engagement de la Tanzanie à réduire les émissions dans l'ensemble de l'économie entre 30 % et 35 % par rapport à un scénario de statu quo, d'ici 2030, et la plantation annuelle de 276 millions d'arbres. Elle a demandé si les pays en développement peuvent faire preuve de leadership dans l'action climatique, et posé la question de savoir 'pourquoi les grands émetteurs sont-ils à la traîne ?'

Mette Frederiksen, Premier ministre du Danemark, a annoncé l'objectif du Danemark de mobiliser au moins 1% des 100 milliards de dollars promis collectivement d'ici 2023, soulignant que 60% de l'aide climatique du pays aidera les pays les plus vulnérables à s'adapter.

Surangel S. Whipps Jr., président des Palaos, a appelé à la COP 26 à finaliser le règlement de Paris et mieux intégrer l'océan dans les processus de la CCNUCC, y compris dans le Bilan mondial. Il a exhorté au respect de l'engagement de 100 milliards de dollars et à l'augmentation du financement climatique, mentionnant les 4 000 milliards de dollars que la Banque mondiale estime nécessaires, avec des parts substantielles pour soutenir l'adaptation.

Carlos Alvarado Quesada, président du Costa Rica, a déclaré que si les dirigeants mondiaux étaient des PDG, ils seraient tous licenciés pour ne pas avoir obtenu de résultats. Affirmant que les dirigeants mondiaux devraient être tenus responsables de leur grave dérive, il a exhorté le monde développé à se ressaisir, qualifiant cela de question de vie ou de mort.

Fumio Kishida, Premier ministre du Japon, a annoncé une contribution supplémentaire au financement climatique pouvant atteindre 10 milliards USD au cours des cinq prochaines années. Il a indiqué que 100 millions de dollars soutiendraient des projets visant à une énergie thermique à zéro émission utilisant de

l'ammoniac et de l'hydrogène ; 240 millions de dollars iraient à la conservation mondiale des forêts ; et, en matière d'adaptation, le Japon doublerait son aide à 14,8 milliards USD pour soutenir la réduction des risques de catastrophe.

Keith C. Rowley, Premier ministre de Trinité-et-Tobago, a déploré que l'objectif mondial sur l'adaptation n'ait pas bénéficié de suffisamment d'attention et a appelé à un accord sur un programme de travail à la COP 26. Il a qualifié l'accès au financement pour les pertes et dommages de question centrale et a exhorté la facilitation de l'accès à ce financement.

Jonas Gahr Støre, Premier ministre norvégien, a annoncé que la Norvège doublerait son financement climatique pour le porter à 1,6 milliard USD d'ici 2026 et inviterait le secteur privé à mobiliser des capitaux. Il a également annoncé une initiative pour financer les énergies renouvelables et préserver les forêts dans les pays en développement.

COP

Questions relatives aux finances : Comité permanent des finances : la vice-présidente de la COP, Federica Fricano (Italie), a suggéré, et les parties ont accepté, qu'il y aurait des groupes de contact de la COP et de la CMA pour aborder les questions des deux ordres du jour liés au Comité permanent des finances, coprésidé par Richard Muyungi (Tanzanie) et Gard Lindseth (Norvège).

Financement climatique à long terme (FLT) : Carlos Fuller (Belize) et Georg Børsting (Norvège) ont coprésidé le groupe de contact qui s'est concentré sur la manière de traiter le sous-article de l'ordre du jour et les éléments du texte de décision. Le coprésident Fuller a rappelé aux parties que la COP 25 n'a pas été en mesure de conclure l'examen de cet article.

Les points de vue des pays développés et des pays en développement ont divergé sur le point de savoir si l'article du FLT devrait rester à l'ordre du jour de la COP ou s'il devrait disparaître à la COP 26, les discussions se poursuivant dans le cadre de la CMA. Les pays en développement ont souligné que la fourniture de financements est une obligation conventionnelle en vertu de la Convention, tandis que les pays développés ont suggéré que la mise en œuvre se déroule actuellement dans le cadre de l'Accord de Paris et ont mis en garde contre la prolifération des articles de l'ordre du jour. Ils étaient également en désaccord sur la question de savoir si les travaux menés dans le cadre de la COP reproduiraient les ateliers, les événements et les rapports mandatés au titre du point de la CMA sur l'article 9.5 de l'Accord de Paris (transparence financière ex ante).

Les pays en développement ont demandé un espace, dans le cadre de la COP, pour l'évaluation et l'examen de la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars à la fois jusqu'en 2020 et entre 2021 et 2025, par le biais de rapports de synthèse officiels

de la CCNUCC, et la poursuite des discussions du FLT jusqu'au moins 2027. Un pays développé a précisé que la poursuite de l'objectif 2020 a été fixée dans le cadre de la décision de couverture de l'Accord de Paris, faisant valoir que la question devrait être discutée dans le cadre de la CMA.

Les pays en développement ont en outre demandé, entre autres : une définition du financement climatique ; une feuille de route claire pour le financement climatique ; la responsabilité et la transparence ; l'adaptation et le financement des pertes et dommages, en particulier sous forme de subventions ; et l'équilibrage du financement de l'atténuation et de l'adaptation.

Les pays développés ont appelé à refléter les enseignements tirés et le rôle du financement privé.

CMP

Questions relatives au mécanisme de développement

propre (MDP) : Dans le groupe de contact, le coprésident Yaw Osafo (Ghana) a rappelé aux parties que la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto s'est terminée le 31 décembre 2020 et qu'en l'absence de directives de la CMP, le Conseil exécutif (CE) du MDP a adopté des mesures temporaires pour les réductions d'émissions survenant après cette date, qui ont été soumises pour enregistrement, renouvellement ou livraison. Il a signalé que certaines questions relevant de cet article sont liées à des questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris qui sont en cours de discussion au sein du SBSTA, et que certaines d'entre elles sont « politiquement difficiles ». Il a décrit l'organisation des travaux proposée pour la session, à savoir l'identification des éléments opérationnels du projet d'orientation au CE du MDP en utilisant autant que possible un « langage standard », puis l'abord des « questions plus difficiles » liées au MDP après 2020 et les liens avec l'article 6. Le Secrétariat a présenté un exposé sur les mesures temporaires appliquées par le CE du MDP. Les discussions se sont poursuivies dans le cadre de consultations non officielles.

CMA

Rapport du Comité de mise en œuvre et de conformité : La vice-présidente de la CMA, Federica Fricano (Italie), a proposé et les parties ont accepté de créer un groupe de contact sur ce thème, coprésidé par Arne Riedel (Allemagne) et Kunzang (Bhoutan).

Questions relatives au financement : Nouvel objectif quantifié collectif sur le financement climatique : Le groupe de contact était coprésidé par Outi Honkatukia (Finlande) et Zaheer Fakir (Afrique du Sud), qui ont pris note de deux documents de réflexion de la présidence reflétant des résumés non exhaustifs des discussions menées à ce jour.

Au sujet des principes clés devant régir les délibérations, les parties ont convenu que la procédure devrait être transparente et inclusive, avec un engagement avec les parties prenantes non parties. De nombreux groupes ont mis en exergue l'article 9.3 de l'Accord de Paris (pays développés en tête), et les décisions 1/CP.21 (résultat de Paris) et 14/CMA.1 (nouvel objectif quantifié collectif sur le financement climatique). Le Costa Rica, au nom de l'AILAC, et la NOUVELLE ZÉLANDE ont souligné un objectif clair et ambitieux. Le Malawi, au nom des PMA, a souligné la prise en compte des besoins et des priorités des pays en développement parties. L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN, et l'Inde, au nom des LMDC, ont mis l'accent sur la modification du secteur financier pour prendre en compte la justice économique, sociale et sanitaire.

Au sujet des modalités de travail pour les délibérations, Antigua-et-Barbuda, au nom de l'AOSIS, a proposé la création d'un groupe de travail spécial ouvert à tous, mais a été contré par le GROUPE AFRICAIN qui a proposé un comité représentatif. D'autres ont proposé un article de l'ordre du jour récurrent dans le cadre de la CMA, bien que les ÉTATS-UNIS aient déclaré que l'article de l'ordre du jour n'aurait pas besoin d'être récurrent. D'autres suggestions ont porté sur des dialogues ministériels,

l'obtention de contributions à partir des communications des parties ainsi que des rapports des organes constitués, et la nomination de champions indépendants ou de co-facilitateurs ministériels. Plusieurs groupes ont exhorté à tirer le meilleur parti de cette opportunité pour éviter de refaire « l'erreur non éclairée que nous avons commise à Copenhague ».

Concernant les principales composantes du processus, beaucoup ont soutenu les éléments à la fois techniques et politiques, certains suggérant qu'ils soient cycliques. Les ÉTATS-UNIS s'y sont opposés, suggérant une approche « plus fluide ». L'AILAC a suggéré une approche en trois étapes de la prise de décision, contrée par l'UE et la SUISSE qui ont souligné que rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu.

Sur les principaux sujets ou questions de fond que les délibérations doivent prendre en considération, les propositions ont englobé la quantité, la qualité, l'efficacité, la rapidité, l'accès et l'ampleur du financement. Certains ont proposé une distinction entre les financements publics et privés, et entre les domaines thématiques de l'atténuation, de l'adaptation et des pertes et dommages. Les Fidji, au nom des PEID du PACIFIQUE, les PMA, la CHINE et les LMDC ont soutenu l'établissement d'une définition du financement climatique. Certains ont mis en exergue les rapports, la comptabilité et le suivi des progrès.

L'AOSIS, le GROUPE AFRICAIN et le PAKISTAN ont déclaré que le processus devrait se terminer au plus tard en 2023, contrés par l'UE et l'Australie, qui ont déclaré que le mandat initial de 2024 devrait être respecté.

Les co-facilitateurs ont invité d'autres soumissions jusqu'à 18 heures le mercredi 3 novembre, et ont déclaré que des réunions non officielles se tiendraient le jeudi 4 novembre.

SBSTA

Questions méthodologiques dans le cadre de l'Accord

de Paris : Dans un groupe de contact, la coprésidente Helen Plume (Nouvelle-Zélande) a attiré l'attention sur un projet de décision élaboré sur la base des points de vue des parties. Les co-facilitateurs des consultations non officielles sur les sous-articles relatifs à la transparence ont rendu compte des discussions tenues jusque-là. Il y avait un accord général sur le fait que le texte reprenait ce qui avait été discuté, mais plusieurs parties ont fait état d'un désaccord sur certains éléments.

Le BRÉSIL et la CHINE ont demandé l'insertion d'une référence à l'affinement de 2019 aux directives 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de GES, parce que les modalités, les procédures et les directives (MPD) spécifient uniquement les directives de 2006. L'UE, l'Australie et la Suisse, au nom du GIE, ont soutenu son inclusion car certaines parties peuvent souhaiter utiliser l'affinement sur une base volontaire. Trinité-et-Tobago, au nom de l'AOSIS, le Paraguay, au nom de l'AILAC, et l'INDONÉSIE ont suggéré qu'un compromis est possible, à condition qu'il soit clair que l'affinement est facultatif, en particulier pour les pays en développement parties.

L'AFRIQUE DU SUD a suggéré l'insertion de sections générales sur le soutien et la souplesse, et la conduite d'une évaluation périodique de la fourniture du soutien. La CHINE et l'ARABIE SAOUDITE ont appelé à la clarification du statut juridique de chaque tableau et des grandes lignes de la décision, ce que les ÉTATS-UNIS et l'Australie ont déclaré être clair dans les MPD. La SUISSE et le CANADA ont mis en garde contre la renégociation des MPD.

La Coprésidente Plume a déclaré qu'un texte révisé serait publié et que les consultations non officielles se poursuivraient.

Programme de formation pour les experts techniques participant à l'examen d'experts techniques : Jae Hyuk Jung (République de Corée) a co-moderé des consultations non officielles. Les délégués n'y étaient pas d'accord sur la question de savoir si la note non officielle élaborée lundi par les co-facilitateurs pouvait servir de base de discussion. Plusieurs groupes de pays en développement s'y sont opposés, affirmant

qu'elle ne rendait pas suffisamment compte de leurs points de vue et de l'éventail des options, et a appelé à utiliser la note comprenant les discussions menées à la session de juin du SBSTA. Les parties ont débattu de la voie à suivre. Les délégués ont souligné l'importance de clarifier les éléments du programme de formation qui devraient être traités dans la décision de couverture des éléments de transparence et les éléments qui devraient être traités dans une annexe. Les co-facilitateurs élaboreront une nouvelle note et consulteront le président du SBSTA sur la voie à suivre.

Aperçus du rapport biennal sur la transparence (RBT), du document d'inventaire national (DIN) et du rapport d'examen d'experts techniques (REET) : Des consultations non officielles ont été co-modérées par Xiang Gao (Chine), qui a décrit les questions en suspens détaillées dans une note informelle publiée en juin. Alors que de nombreux pays développés et en développement ont souligné le caractère facilitateur des contours, certains groupes de pays en développement ont appelé à l'utilisation obligatoire des contours RBT et DIN pour assurer la comparabilité, en préservant les dispositions de souplesse.

Les parties ont convergé sur le fait que les contours du REET sont obligatoires. De nombreuses parties ont souligné que le Comité de mise en œuvre et d'application devrait être chargé d'identifier les incohérences importantes et persistantes, car cela nécessite un examen sur plusieurs cycles de rapport, un groupe de pays en développement suggérant une discussion plus approfondie sur ce sujet et appelant à tirer parti des connaissances techniques des équipes du REET.

Les autres points évoqués comprenaient : les liens avec les discussions sur l'article 6 ; la façon dont l'application des dispositions de souplesse devrait être indiquée ; l'utilisation de résumés analytiques ; les chevauchements dans les sections sur le soutien financier ; et l'examen des données relatives à l'adaptation volontaire dans le cadre du REET. Les co-facilitateurs élaboreront une première itération de texte d'ici la fin de la journée.

Travaux conjoints de Koronivia sur l'agriculture : Dans les consultations non officielles, les discussions ont porté sur la voie à suivre pour conclure l'examen des rapports d'atelier en suspens. Plusieurs parties et groupes ont brièvement présenté des projets de textes. Les Parties ont convenu que ces textes seraient compilés et diffusés par les co-facilitateurs. Des Informelles-informelles ont été convoqués dans la soirée.

Plate-forme des communautés locales et des peuples autochtones : Dans des consultations non officielles co-modérées par Carlos Fuller (Belize) et Maxine Burkett (États-Unis), le Secrétariat a présenté le rapport du Groupe de travail de facilitation (GTF), signalant qu'il a achevé la plupart de ses activités et a présenté le projet de deuxième plan de travail triennal du GTF.

Les délégués ont salué le rapport du GTF, ont félicité le GTF d'avoir fait avancer ses travaux malgré la pandémie mondiale et ont souligné le rôle important des peuples autochtones et des communautés locales dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et la gestion des écosystèmes. Les Parties ont exprimé à la quasi-unanimité leur appui au projet de plan de travail tel que formulé. Un pays développé a demandé d'insérer un libellé notant que le nouveau plan de travail ne crée pas de nouveaux droits ou obligations en vertu du droit international, notant que les « communautés locales » ne possèdent pas de droits reconnus par la communauté internationale. Un pays en développement a souligné la parité des savoirs autochtones avec les connaissances scientifiques occidentales, précisant que le pays soumettrait une proposition textuelle à ajouter au projet de plan de travail. Un représentant des peuples autochtones a exprimé son appui au projet de plan de travail.

Les co-facilitateurs élaboreront un projet de texte, puis les consultations non officielles reprendront.

Programme de travail de Nairobi (PTN) : Lors de consultations non officielles, les co-facilitateurs Alessandra Sgobbi (UE) et Carlos Fuller (Belize) ont d'abord demandé des points de vue sur les ajouts à la note non officielle. Concernant les questions d'orientation pour l'inventaire de la prévision numérique du temps, certaines parties ont proposé d'y ajouter des questions, notamment sur le suivi et l'évaluation, l'engagement des parties prenantes et l'intégration de systèmes de connaissances alternatifs.

Les co-facilitateurs ont également demandé des conseils sur la manière de renforcer le PTN, en particulier pour combler les lacunes dans les connaissances et pour aider les pays à mettre en œuvre l'Accord de Paris. Certains ont suggéré de considérer les communications des parties relatives à l'adaptation comme contribution pour mieux comprendre les besoins en matière de connaissances et améliorer la pertinence du PTN.

Les discussions ont porté, entre autres : sur les voies et moyens de combler les lacunes dans les connaissances, en particulier sur la mise en œuvre des mesures d'adaptation ; l'ajout des villes aux domaines thématiques du PTN ; des canaux pour communiquer les besoins en matière d'adaptation ; et avoir des points focaux spécifiques à l'adaptation ou utiliser des correspondants nationaux. Les co-facilitateurs ont exhorté les parties à convoquer des réunions informelles-informelles.

SBI

MIV : Lors de consultations informelles co-modérées par Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), les parties se sont concentrées sur le Réseau de Santiago. Un groupe de pays en développement a présenté le texte de décision proposé, y compris une proposition selon laquelle le Réseau devrait s'engager avec les parties pour aider à identifier, hiérarchiser et accéder à l'assistance technique, et aux besoins en matière de soutien, liés aux pertes et dommages. La proposition appelait également à des soumissions sur les dispositions institutionnelles du Réseau, les travaux devant être achevés à la COP 27. Le groupe a souligné que le Réseau ne devrait pas simplement être une instance de mise en relation ou une base de données.

Concernant les fonctions du Réseau de Santiago, d'autres suggestions comprenaient : l'inclusion complète d'une gamme de sujets, y compris les événements à évolution lente et les pertes non économiques ; l'établissement de liens entre les fournisseurs d'assistance technique et les parties qui en ont besoin ; l'octroi de la parole aux communautés de première ligne ; l'entreprise de projets pilotes ; et rendre le Réseau axé sur la demande.

Beaucoup ont convenu que la forme du Réseau devrait suivre sa fonction. Les suggestions comprenaient un organe ou une entité de coordination à établir à la COP 27 et un organe consultatif d'experts pour soutenir le Réseau. Une partie a appelé à davantage de discussions sur la manière dont le réseau serait lié aux travaux en cours du ComEx de MIV.

Une partie a mis en garde contre le déplacement ou la duplication des efforts existants, et un groupe a souligné l'additionnalité. Plusieurs groupes ont appelé à un financement adéquat pour soutenir l'opérationnalisation du réseau et la fourniture d'une assistance technique, y compris de la part du mécanisme financier.

Les discussions se sont poursuivies dans des informelles-informelles.

Mise au point et transfert de technologies : Rapport annuel conjoint du Comité exécutif de la technologie (TEC) et du Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC) : Lors de consultations non officielles, co-modérées par Toshiaki Nagata (Japon), les parties ont examiné des projets de décisions pour la COP et la CMA élaborés par les co-facilitateurs. Un pays développé, soutenu par un pays en développement, a déploré que le secteur privé ne soit pas mentionné dans le texte, étant donné l'engagement du CRTC avec le secteur privé. Un groupe a souligné que certains éléments du projet de décision de la Cdp devraient également être reflétés dans le projet de décision de la CMA. Les Parties ont délibéré sur le projet de texte paragraphe

par paragraphe, avec des modifications mineures suggérées par différents pays. Les discussions se poursuivront dans le cadre de consultations informelles-informelles.

Liens entre le mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention : Dans des consultations non officielles, la co-facilitatrice Elfriede-Anna More (Autriche) a présenté un projet de texte élaboré par les co-facilitateurs, contenant un projet de conclusions proposé par le président du SBI et un projet de décision de la COP. Elle a précisé que le projet de texte ne reflétait pas le débat entre les parties sur le point de savoir si l'examen de cette question devrait être clos ou poursuivi par la COP. Au cours des discussions qui ont suivi, les parties ont présenté des remarques générales sur le projet de texte, plusieurs pays exprimant leur préférence pour la poursuite de l'inventaire des avancées réalisées dans le renforcement des liens entre les deux mécanismes. Un pays en développement a proposé l'insertion d'un nouveau paragraphe appelant à s'assurer de la transparence des processus de renforcement des liens. Un autre pays a suggéré l'examen des liens avec la mise en œuvre des évaluations des besoins technologiques. Plusieurs pays ont demandé des éclaircissements sur un paragraphe comprenant des recommandations relatives aux activités du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat. Les consultations non officielles se poursuivront.

Renforcement des capacités : Des consultations non officielles ont été co-moderées par Rita Mishaan (Guatemala) et Ismo Ulvila (UE). Les délégués y ont discuté du projet de texte de décision élaboré par les co-facilitateurs. Avec des amendements mineurs, les délégués sont parvenus à une convergence sur : un projet de décision de la COP sur le cinquième examen de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays à économie en transition, au titre de la Convention ; un projet de décision de la CMP sur le quatrième examen complet de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, au titre du Protocole de Kyoto ; et les projets de décisions de la COP et de la CMA sur le rapport d'avancement technique annuel du Comité de Paris sur le renforcement des capacités (pour 2020 et 2021).

SBSTA/SBI

Mesures de riposte : Des consultations non officielles ont été co-moderées par Mattias Frumerie (Suède) et Andrei Marcu (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Les coprésidents du Comité d'experts de Katowice sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte (CKI) ont présenté les progrès du CKI dans ses domaines d'activité, en soulignant les recommandations à prendre en considération. Des appels ont été lancés pour que des ateliers régionaux soient organisés dans les régions et adaptés aux problèmes propres aux régions spécifiques, mais deux pays ont signalé que le plan de travail prévoyait qu'un seul atelier régional soit organisé conjointement avec la réunion des organes subsidiaires. Les points de vue ont divergé sur la manière de contribuer au Bilan mondial, certains appelant à des soumissions et à des travaux intersessions virtuels, et d'autres rappelant l'accord sur l'élaboration d'un document unique lors de la réunion des organes subsidiaires en 2022 et de la COP 27. Les consultations non officielles se poursuivront.

Rapport du Comité d'adaptation : Dans des consultations non officielles, les co-facilitateurs Paul Watkinson (France) et Le-Anne Roper (Jamaïque) ont fait circuler une note de réflexion. Les Parties ont partagé leurs premières réactions sur trois rubriques : les rapports du Comité (2019, 2020 et 2021) ; le rapport du Comité pour 2021 et l'Objectif mondial en matière d'adaptation ; et l'examen des progrès, de l'efficacité et du rendement du Comité.

Les parties ont échangé leurs vues sur, entre autres : l'engagement du GIEC ; les liens avec le Bilan mondial ; et le point de savoir si l'Objectif mondial en matière d'adaptation a déjà été déterminé. Certaines parties ont exprimé leur souplesse quant à savoir si l'examen des progrès devrait être conclu à la COP 26, ou mené à la COP 27.

Certains pays en développement ont souligné que la mobilisation de fonds du secteur privé pour l'adaptation doit être considérée comme un complément, et non un remplacement, du financement de l'adaptation provenant de sources publiques.

Les co-facilitateurs ont invité des contributions écrites avant midi, le mercredi 3 novembre, qui seront intégrées dans une autre note de réflexion. Les consultations non officielles se poursuivront.

Dans les couloirs

En surface, mardi ressemblait beaucoup à la veille. Les dirigeants mondiaux y passaient d'une salle à l'autre, prononçant des discours et annonçant des engagements. La société civile est restée en dehors de l'espace de négociation ; seuls 36 de leurs délégués ont été autorisés à se rendre dans la zone centrale où les négociations avaient lieu. Certaines négociations y étaient retardées parce que des parties faisaient encore la queue à l'extérieur. Le plafond de 10 000 personnes sur la participation à la zone bleue a été atteint en début d'après-midi. Des hélicoptères ont été entendus planer au-dessus d'une manifestation de Rébellion pour l'Extinction, bloquant une sortie, matérialisant acoustiquement le mécontentement de la société civile à l'égard du processus.

Mais, les divergences étaient nuancées. Les annonces portaient sur des efforts collectifs et non d'un sur ceux d'un pays à lui tout seul. La Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres a réuni 110 pays dans le but de mettre fin à la déforestation d'ici 2030. Comme l'a dit un négociateur d'un pays forestier, « espérons que cette déclaration pourra réussir là où les précédentes nous ont échoué ». L'organisation Global Methane Pledge compte désormais près de 90 membres, contre 20 initialement en septembre. Ensemble, ils se sont engagés à réduire les émissions de méthane de 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici 2030, ce qui pourrait éviter 0,2 degré de réchauffement climatique. Un observateur a demandé, cependant, pourquoi ces engagements n'étaient pas dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays.

Au fur et à mesure que les dirigeants parlaient, leurs efforts pouvaient être comptabilisés. Lors d'une réunion de haut niveau, l'envoyé américain pour le climat, John Kerry, a suggéré que si la contribution du Japon de 2 milliards de dollars par an mobilisait 6 milliards de dollars supplémentaires par le biais d'accords de cofinancement, alors l'objectif de 100 milliards de dollars pourrait être atteint en 2022 - un an avant l'attente des pays développés et deux ans après qu'ils l'avaient initialement promis.

Les négociations battaient leur plein. Les chefs de délégation se sont réunis pour discuter de l'article 6. Selon certains, ce fut « une tâche difficile, mais pas nécessairement négative », car certaines parties ont poussé à renforcer le projet de texte actuel, y compris sur le financement et le renforcement des capacités. Mais le texte est long et les parties ont besoin de plus de temps. Les parties ont également commencé à aborder la longue liste de questions financières inscrites à l'ordre du jour de la réunion, y compris le processus de détermination du nouvel objectif de financement collectif. On espérait voir, maintenant que les dirigeants mondiaux sont partis, la COP pouvoir « revenir à la normale », et permettre ainsi aux négociateurs de poursuivre leur travail, avec la participation et l'inclusion d'observateurs.